

SÉJOUR LES VANS - ARDÈCHE



CE SÉJOUR ACCUEILLE DES COUPLES

Du 26/12/2022 au 02/01/2023
(8 JOURS)

Autonomie : B1/B2

11 vacanciers

3 accompagnants

1 minibus + 1 véhicule 5 places

Prix : 1 090,00€

Nous vous proposons de passer des vacances de fin d'année dans le Sud Ardèche, à côté de Lablachère et Les Vans. Nous vous avons choisi une maison qui est ouverte sur la nature avec ses grandes baies vitrées et des espaces extérieurs aménagés.

**ACTIVITÉ BIEN-ÊTRE SUR LE GÎTE
proposée tous les jours :
JACUZZI**



ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- Activité bien-être sur le gîte : jacuzzi
- **REPAS FESTIF ET GRANDE SOIRÉE DANSANTE DE LA ST SYLVESTRE.**
- Une sortie cinéma
- Pétanque
- Balades dans les plus beaux villages d'Ardèche : Joyeuse, Largentière et Balazuc.
- Sortie au bar
- Baignade au centre aquatique Perle d'Eau
- Visite de la Maison Jean FERRAT
- Musée du picodon
- animations proposées par les offices du tourisme, etc...

HÉBERGEMENT : ESCALIERS

Le gîte est une maison bioclimatique construite en matériaux naturels (bois, paille, argile), spacieuse et dotée d'un grand confort de vie. Sa superficie est de 240 m² répartis sur 2 niveaux (escaliers).

Au RDC :

1 chambre avec 1 lit double, une grande salle de bain / WC avec une douche à l'italienne, un immense séjour/ cuisine équipée, un salon, un petit coin musical pour un moment de relaxation sans oublier une grande terrasse (espace repas et jeux), son espace détente extérieur avec ses transats et son grand jardin.

À l'Étage :

Un très grand salon, avec de grandes baies vitrées, 1WC, une salle de bain avec douche à l'italienne, une grande terrasse aménagée pour votre confort et 3 chambres : 2 lits simples, 1 lit double + 3 lits simples, 4 lits simples.



Association Bien-Être Tourisme Loisirs Handicap : 102, place de la mairie 38660 LA TERRASSE.

Tél : 04.76.44.60.22 ou 06.68.99.77.53 / contact@enviebienetre.fr

Immatriculation Tourisme délivré par ATOUT FRANCE : n° IM038100017 / Garantie Financière : UNAT Assureur : MAIF
Agrément Vacances Adaptées Organisées délivré par la préfecture de la région Rhône-Alpes arrêté n°21-33 du 31/03/2021.